

Décision

Générale

colonial

Décision n° 480 accordant un congé administratif de six mois à M. Bertrand.

n° 480

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires et agents des services Coloniaux: Vu le décret n° 4T-0T0 du 29 avril 1947 portant modification au décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et abrogeant le décret du 1er août 1944 : Vu la demande en date du 12 mai 1948 de M. Bertrand (Jean), élève-administrateur des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Montmorillon (Vienne). est accordé à M. P.Bertrand (Jean), élève administrateur des colonies. Art.2-M. Bertrand rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 8 juin 1948, voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2° catégorie).

Art 3

Ta présente décision sera publiée et communiquée partout ou sera.

Le Gouverneur, P-H. SIREX.